

Tableau de correspondance entre les profils et les types d'installations de production et de distribution d'eau potable

Type de système de distribution d'eau potable		Profils du Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec												
		OCaE	ORE	OCaRE	OCaRE-UV	ODCi	ORD	OPA	OUCa	OTUND	OTUFD	OSChV	OST	OSTUD
Système élémentaire	Captage sans réseau	X		X	X				X	X	X	X	X	X
	Réseau sans captage		X	X	X		X	X		X	X			X
	Captage et réseau			X	X					X	X			X
Réseau de distribution	Tâches de suivi du fonctionnement						X			X	X			X
	Tâches d'entretien, réparations						X	X		X	X			X
	Prélèvement d'échantillons	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Station avec captage d'eau souterraine	Aucun traitement								X	X	X	X	X	X
	Dosage de produits chimiques sans filtration									X	X	X	X	X
	Dosage de produits chimiques avec filtration									X		X	X	
Station avec captage d'eau de surface	Exemption de filtration, double désinfection										X	X	X	
	Traitement complet (filtration et désinfection)											X	X	
Véhicule-citerne						X								X

Légende : Un X indique que le profil permet d'opérer le type de système conformément aux exigences réglementaires.

Les profils en grisé ne sont plus offerts par Emploi-Québec, mais les certificats délivrés demeurent reconnus.

Un « système élémentaire » doit posséder toutes les caractéristiques suivantes :

- Il est alimenté en eau souterraine;
- Dans le cas d'un système à clientèle résidentielle fonctionnant à l'année, il dessert au plus 500 personnes;
- Il n'applique pas de procédé de désinfection, sauf le rayonnement ultraviolet, dont l'opération du système nécessite le profil « OCaRE-UV »;
- Il n'applique pas de procédé de traitement exigeant le dosage de produits chimiques.

Noms complets des profils du Programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec :

- OCaE : Captage élémentaire d'eau potable
- ORE : Réseau élémentaire d'eau potable
- OCaRE : Captage et réseau élémentaire d'eau potable
- OCaRE-UV : Captage et réseau élémentaire d'eau potable avec traitement UV
- ODCi : Distribution d'eau potable par véhicule-citerne
- OPA : Préposé à l'aqueduc
- ORD : Réseau de distribution d'eau potable
- OUCa : Captage d'eau souterraine sans traitement
- OTUND : Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution
- OTUFD : Traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution
- OSChV : Traitement d'eau de surface avec désinfection au chlore et par rayonnement UV
- OST : Traitement complet d'eau de surface
- OSTUD : Traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution

Cas particuliers :

- Un système de distribution affichant des pictogrammes « eau non potable » conformément à l'article 44.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) n'est pas visé par cette exigence.
- Les opérateurs d'une station approvisionnée en eau de surface visée par l'article 53 du RQEP (traitement non conforme à l'article 5 du RQEP) peuvent détenir une « attestation d'expérience Px » durant la période transitoire de mise aux normes. Une fois les travaux de mise aux normes achevés, ces opérateurs doivent obtenir le certificat de qualification correspondant aux nouveaux équipements en place.
- Les personnes qui réalisent des travaux de réfection ou d'extension de conduites relevant du domaine de la construction et qui sont employées par un entrepreneur doivent obtenir le certificat de compétence « manœuvre à l'aqueduc » (P6c) auprès de la Commission de la construction du Québec.

Mise à jour : 15 février 2016